


Retrouvez l'outil ADOP-HAD sur :
<http://adophad.has-sante.fr>



Ajouter une icône de raccourci 
sur votre smartphone pour accéder
plus rapidement à l'outil.

Comment faire une demande de prise en charge HAD ?

1

Sur le site
du CHIAP



2

Par télé-
expertise



3

Sur le
site ROR



Nous contacter



Secrétariat :

Tél : 04 42 33 90 77

Fax : 04 42 33 90 79

Contact IDE :

04 42 33 90 78

Praticiens HAD :

06 30 94 24 31



had@ch-aix.fr



Centre Hospitalier Intercommunal Aix-Pertuis

Avenue des Tamaris 13 616
Aix-en-Provence Cedex 1

04 42 33 50 00 : www.ch-aix.fr

Hospitalisation A Domicile - Bâtiment Pasteur

Membre de la fédération Nationale des
Établissements d'Hospitalisation à Domicile



L'HÔPITAL
VIENT À
VOUS



Hospitalisation À Domicile



À l'attention des professionnels
de santé

HAD : la qualité de l'hôpital, le confort de la maison



Pour qui ?

1

Votre patient est hospitalisé
Il est stabilisé
Il a besoin de prolonger les soins hospitaliers

2

Votre patient est chez lui (domicile, ehpad, autres...)
Il a besoin de soins techniques



En pratique :

- Coordination ville / hôpital
- Évaluation médicale/paramédicale régulière
- Commande de tout le matériel nécessaire
- Nous fournissons la totalité des traitements nécessaires à la prise en charge.
- Prise en charge rapide

Les indications

- Traitements intraveineux (PCA, PSE, Diffuseur...)
- Soins palliatifs
- Gestion de la douleur
- Pansements complexes et soins spécifiques (PICO, VAC, Pleurix...)
- Nutrition parentérale ou entérale
- Surveillance post chimiothérapie ou radiothérapie
- Surveillance post TT chirurgical
- Prise en charge psychologique et/ou sociale en complément d'un autre mode de prise en charge
- Médicaments de la réserve hospitalière
- Assistance Respiratoire.
- Éviter les ré-hospitalisations itératives

Qu'est-ce que l'hospitalisation à domicile ?

- L'HAD est un mode d'hospitalisation sur le lieu de vie du patient (*domicile, établissements spécialisés, EHPAD, etc.*)
- Elle assure au patient des soins médicaux et paramédicaux, tout en lui permettant de rester dans son environnement familial et social.

L'HAD permet d'éviter les hospitalisations avec hébergements réitérés.

C'est une hospitalisation à part entière :

- **Avis spécialisé**
- Sécurisée par un encadrement médical et paramédical
- Avis médical possible 24/24
- Soutien psychologique
- Soutien d'une assistante sociale

Le patient a besoin de soins hospitaliers



Contactez l'HAD au plus tôt



Évaluation rapide par notre équipe



Retour ou maintien au domicile

